



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°069/2015 DU 27 AOUT 2015

Approuvant le retrait de l'emprise réservé n°32

Date de convocation : 18 AOUT 2015

Date d'affichage : 18 AOUT 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 28 AOUT 2015

Date d'affichage de la présente délibération :
22 SEP. 2015

Résultats des votes :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à seize heures vingt minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	27
PROCURATION	04

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Rosana TEHOIRI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	Raiarii TETOOFA
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiama BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N°069/2015 DU 27 AOUT 2015**Approuvant le retrait de l'emprise réservé n°32****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française,
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la délibération n13-2011 du 23 mars 2011 du conseil municipal de Pirae approuvant le Plan Général d'Aménagement de la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 939 CM du 11 juillet 2011 rendant exécutoire le plan général d'aménagement de la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Miriama MACE, 1ère adjointe au maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.08.2015

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le retrait total de l'emprise réservée n° 32 au plan général d'aménagement de la ville de Pirae est approuvé.

Article 2. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

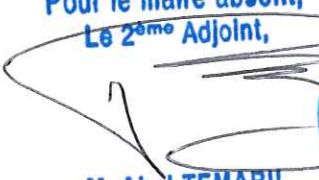
Article 3. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le Maire absent,
Le 2^{ème} Adjoint,

Edouard FRITCH
M. Abel TEMARII



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le.....**21 SEP. 2015**..... et publication du**22 SEP. 2015**.....

Pour le maire absent,
Le 2^{ème} Adjoint,

M. Abel TEMARII



Edouard FRITCH
Le Maire